

Au Salon international de l'agriculture La Région porte l'ambition d'installer 1 000 agriculteurs par an

Après deux ans d'absence, le Salon de l'agriculture a repris ses quartiers, Porte de Versailles à Paris, où la Bretagne figure cette année encore en bonne place. À l'occasion de cette édition des retrouvailles entre monde agricole et grand public, le Président de Région a rappelé son objectif : installer 1 000 nouveaux agriculteurs par an, en Bretagne, d'ici à 2028, afin de compenser les départs en retraite et de renouveler les générations. En tant que président de la commission agriculture de Régions de France, Loïg Chesnais-Girard a aussi pu s'entretenir avec de nombreux acteurs concernant la future PAC (2023-2027) et, dans un contexte de conflit en Ukraine, il est revenu sur les conséquences de cette crise majeure pour le monde agricole.

Impossible de ne pas mentionner la guerre en Ukraine. Lors de sa visite au Salon de l'agriculture, le Président de Région a souligné le **drame humain** qui se déroule aux portes de l'Europe depuis une semaine et **condamné l'agression russe**.

Le retour de « la plus grande ferme de France » est ainsi marqué par une actualité tragique qui, au-delà des violences, aura des répercussions sur les territoires dépendant d'importations de blé ukrainien. Parmi les conséquences possibles pour les élevages : un renchérissement des coûts déjà élevés de l'alimentation animale. « D'où l'enjeu de la **souveraineté alimentaire** auquel travaillent les Régions françaises », a rappelé le Président Chesnais-Girard, évoquant, ce mercredi, ses priorités pour l'agriculture bretonne.

Encourager les vocations

La **singularité du modèle breton**, basé sur un maillage d'**exploitations familiales en polyculture-élevage** (d'une surface moyenne de 62 ha) et de plus en plus tourné vers l'**agro-écologie**, doit être préservée et renforcée. Il est donc nécessaire d'assurer la relève d'une profession où un chef d'exploitation sur deux a plus de 50 ans. Or, si **507 installations aidées** ont abouti en 2021, le Président de Région veut **doubler ce nombre dans les 6 ans à venir**.

Pour y parvenir, la collectivité a lancé, en octobre 2021, des **états généraux de l'installation et de la transmission** avec pour but de lever les freins existants et

d'identifier des solutions pour y remédier.

Vers un plan régional co-construit

Aussi la Région a-t-elle invité toutes les parties prenantes à **élaborer un plan breton** de l'installation-transmission qui sera **soumis à débat et au vote** de ses élus en session plénière.

Professionnels, banques, syndicats, organismes de formation, collectivités, agences de l'Etat, coopératives... :

près de 200 participants ont répondu à l'appel de la Région qui souhaite les mobiliser dans la concrétisation des mesures adoptées.

Ces acteurs se retrouveront **ces 8, 10, 17 et 18 mars**, afin de poursuivre les **4 ateliers thématiques**, animés par des élus régionaux et portant sur :

- › l'attractivité et la formation,
- › l'amélioration de la transmissibilité et l'accompagnement des transitions,
- › l'implication des acteurs locaux, le rôle des territoires,
- › l'accès au foncier.

Si tous les territoires font face au défi démographique, la Bretagne veut aussi s'appuyer sur le renouvellement des générations pour assurer la **préservation du foncier agricole**. Pour la Région, le maintien d'une activité agricole sera déterminant à l'avenir en termes de **souveraineté alimentaire** et d'avancées sur les **transitions agro-écologiques**.



ÉTATS GÉNÉRAUX DE
**l'installation-
transmission**
agricole en Bretagne



#AvenirAgriBZH

L'agriculture en Bretagne

25 947 exploitations

67 800 actifs agricoles

3,9% des emplois bretons

50 ans

âge moyen des agriculteurs

29,7 ans

moyenne d'âge à l'installation aidée

1,6 M ha de terres cultivées

6% de la SAU nationale

Budget 2022 : transmission, autonomie & agroécologie

Mobilisée dans l'accompagnement et la transformation des différentes filières de son agriculture, la Région Bretagne vient de voter son budget annuel. Dernier exercice sous le régime de la PAC actuelle, l'année 2022 sera décisive pour la mise en œuvre de la future programmation européenne (2023-2027) à laquelle Régions de France sera particulièrement attentive. Cette année, la Bretagne consacrera 22,4 M€ au développement de son agriculture pour gagner en compétitivité ainsi qu'en efficacité environnementale.

Si la Région défend de longue date une **régionalisation de la PAC** -à l'aune du succès qu'a rencontré en Bretagne la gestion du 2^e pilier et notamment la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)-, son Président, Loïg Chesnais-Girard, **maintient le choix du volontarisme** dans cette dernière année de l'actuel programme européen.

Les négociations avec l'Etat sur le **transfert de compétences du FEADER** sera par ailleurs un élément budgétaire déterminant des années à venir. Ce dossier sera suivi de près par Loïg Chesnais-Girard au sein de l'association Régions de France.

Que fait la Région en faveur de l'installation ?

Depuis 2014, la Bretagne a consacré **60 M€** (dont 47 M€ de FEADER) à l'installation de jeunes agriculteurs. Elle continuera de mobiliser et d'étoffer ses outils :

➤ Le **prêt d'honneur BRIT agricole**, dispositif unique en son genre en France, a bénéficié à plus de **200 jeunes** depuis son lancement en 2016 (**9,2 M€ de prêts** et 136 M€ de crédits associés). Face au succès rencontré, **le dispositif sera étendu à la filière lait** à partir de 2022, la Bretagne comptant 11 200 exploitations laitières dont un responsable sur deux est âgé de 52 ans ou plus.

➤ La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) a permis près de **3 500 installations depuis 2014** et représente, en moyenne, **21 500 € par exploitant installé**.

➤ Le Soutien à l'installation en agriculture (SIA), en direction des porteurs de projets de **plus de 40 ans**.

En parallèle, la collectivité jouera pleinement son rôle d'animation des états généraux de l'installation-transmission afin que la conclusion des échanges aboutisse, avant l'été, à des **solutions opérationnelles associant l'ensemble des acteurs**.

LES ÉLUS MOBILISÉS SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX



Arnaud Lécuyer,

Vice-président en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation



Adeline Yon-Berthelot

Conseillère régionale déléguée à l'installation



© : L'œil de Paco - Région Bretagne

Le secteur agricole fournit 3,9% des emplois bretons. Il a généré 8,9 Mdsc en 2020, dont 66% provenaient de productions animales ©L'œil de Paco - Région Bretagne

Réduire les impacts & renforcer les exploitations

Convaincue que la performance économique est indissociable de la transition agro-écologique, la Région veut faire de la Bretagne une terre d'excellence environnementale.

Le succès des MAEC (**260 M€ sur 5 ans**) atteste de la bonne dynamique enclenchée : elles ont permis de faire évoluer les pratiques dans près de **6 000 exploitations bretonnes**, soit une sur cinq.

En parallèle, le **soutien à l'agriculture biologique** se poursuit (**3 600 exploitations** et **1/3 des installations** dans la région) en s'appuyant sur les plans de relance français et européen, avec un **engagement régional fort** sur le maintien en agriculture biologique (MAB).

Lancée en 2021, l'expérimentation menée sur 53 fermes bretonnes en faveur de **l'agriculture de conservation** sera reconduite afin d'y associer de nouvelles exploitations et de valider ce modèle de soutien innovant.

Dans le même temps, la collectivité veut permettre aux professionnels d'**acquérir plus d'autonomie sur le plan énergétique**. Les modèles favorisant l'autoconsommation à la ferme sans nuire à la qualité des milieux naturels seront encouragés (via le photovoltaïque ou la micro-méthanisation). En 2021, 50 projets ont été accompagnés pour **1,3 M€ de fonds publics**.

Alors que **la Bretagne regagne des surfaces de prairies et du linéaire bocager** (500 km plantés par an), au bénéfice de la biodiversité et de la qualité de l'eau, l'engagement régional se traduira enfin par des opérations de **plantation d'arbres** et la création d'une **structure de compensation carbone**.